



## Assemblée de quartier Beaugard

### Compte-rendu

#### COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE DE QUARTIER BEAUREGARD

DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2016

Accueil par Sylvain Le Moal, élu de quartier et André Demay, co-président du conseil de quartier.

- 1) Point sur le traitement des incivilités et actes de délinquance sur le quartier (Sylvain Le Moal, Mme Blons, Commissaire de Police, Eric Fossembas, directeur de la Police Municipale et du Domaine Public, Izabel Le Roux, service Prévention Délinquance de la Ville de Rennes).

Sylvain Le Moal rappelle en introduction que cette question était inscrite à l'ordre du jour de l'assemblée de quartier avant même les derniers incidents et la signature de la pétition. Les tensions constatées depuis plusieurs mois préoccupent les habitants, la Ville de Rennes et les acteurs de la sécurité et engagent collectivement les uns et les autres. Une cellule de veille réunissant le Préfet, le Procureur de la République, la Maire de Rennes, le Directeur départemental de la sécurité publique, les acteurs du quartier et des habitants référents de Beaugard s'est réuni jeudi dernier. Les faits ont été présentés aux autorités qui ont confirmé leur vigilance et leur détermination. Le directeur départemental de la sécurité publique a indiqué que les chiffres de la délinquance sur les dix premiers mois de l'année ne faisaient pas de Beaugard un quartier plus en difficulté en 2016 qu'en 2015 et plus préoccupant que les autres secteurs de Rennes. Néanmoins, il a reconnu un décalage entre ces statistiques et la réalité vécue ces dernières semaines. Sylvain Le Moal précise que le dépôt de plainte est toujours utile pour engager l'action publique et nourrir les statistiques de la délinquance sur le quartier. Ces chiffres permettent aussi de justifier la demande de moyens complémentaires. Il ajoute que la Police Nationale a créé l'an dernier 9 postes de policiers qui sont présents sur l'espace public à Villejean et Beaugard. Enfin, il informe que des arrestations ont eu lieu récemment suite à des cambriolages. Il propose à l'assistance de s'exprimer sur les réalités vécues dans le quartier, puis de passer la parole aux intervenants et en conclusion d'annoncer les décisions prises.

.../...

Des habitants présentent des faits (cambriolages, insultes, peur de circuler le soir et la nuit dans le quartier). Une habitante rappelle qu'un de ses enfants a été agressé il y a cinq ans, qu'il y eu dépôt de plainte mais sans suite. Un autre habitant critique le déroulé de la soirée et indique que la pétition signée par plus de 600 personnes donne toutes les informations sur la situation. Il attend des représentants de la Ville qu'ils présentent les mesures à mettre en œuvre pour faire cesser ces incivilités et délits.

Mme Blons, commissaire de Police se présente. Elle informe qu'elle vient de prendre ses fonctions sur Rennes et qu'elle ne dispose pas d'éléments de réponse sur l'agression commise il y a cinq ans. Néanmoins, elle précise que si l'enquête ne permet pas de mettre en exergue des éléments d'élucidation, l'affaire est classée, ce qui ne signifie pas qu'elle n'a pas été traitée.

Une habitante évoque l'agression de son mari par des jeunes de Beauregard qui sont connus. Sylvain Le Moal répond qu'il ne nie pas ces difficultés et qu'en l'espèce, il a lui-même aidé la victime à déposer plainte en témoignant. Il indique que nous vivons dans un Etat de droit et qu'il ne peut y avoir d'arrestations arbitraires.

Une personne reconnaît l'utilité du dépôt de plainte mais ne comprend la logique uniquement statistique face à une situation de malaise. La pétition par internet donne une visibilité suffisante sans attendre le comptage des faits. Elle demande si les élus écoutent et entendent. Elle demande si le travail de prévention doit aussi attendre.

Sylvain Le Moal rappelle que Beauregard compte 5 000 habitants et que 10 à 15 individus prennent en otage la tranquillité du quartier. Le Procureur peut connaître l'identité des auteurs de troubles mais manquer d'éléments de plainte.

Une personne demande si la police se déplace quand les trafics sont constatés, quand des personnes montent sur les échafaudages des immeubles en ravalement.

La commissaire de Police répond que les effectifs de Police nationale se déplacent chaque fois qu'ils sont en mesure de le faire. La situation à Beauregard est prise au sérieux et chaque lundi, le major Raoult, chef de secteur au bureau de police de Villejean lui fait un rapport. Elle signale qu'un appel téléphonique relatant un fait qui s'est déroulé il y a deux jours sera plus difficile à traiter. Des contrôles d'identité sont effectués régulièrement. Des contrôles communs avec la police municipale sont aussi mis en place. La brigade anti criminalité passe selon les besoins et les forces de la sûreté départementale ont géré une affaire importante il y a quelques jours. Elle comprend l'exaspération des résidents mais ajoute que la police nationale fait ce qu'elle peut avec les moyens dont elle dispose. Il ne faut pas oublier les missions de police secours qui peuvent aussi mobiliser les effectifs sur des urgences.

Un jeune dans l'assistance prend la parole. Il comprend que les habitants en aient marre et affirme ne pas être d'accord avec les incivilités commises. Il souhaite que soient trouvées des solutions. Il regrette que 5 millions d'euros aient été investis dans une maison de quartier qui ne s'adresse pas aux jeunes.

Sylvain Le Moal entend bien la question des moyens à déployer mais rappelle que ce sont aussi des impôts.

Une habitante se dit satisfaite que les jeunes soient présents mais demande si le CROUS est représenté dans l'assemblée car c'est dans cet immeuble que se concentrent les problèmes.

.../...

Eric Fossembas, directeur de la Police municipale présente les missions de son service. Il évoque les patrouilles pédestres régulières effectuées dans le quartier dans une logique de prévention des actes mais aussi de répression. Il communique un numéro de téléphone, le 02 23 62 20 30. Ces patrouilles de trois à quatre agents peuvent se déplacer plusieurs fois par semaine selon les difficultés. Il expose également le travail de prévention par l'explication du rôle de la police municipale dans les établissements scolaires et les usages de l'espace public. Le travail de la police municipale s'organise à différents niveaux : travail avec les élus, coopération avec la police nationale lors de rencontres techniques régulières, réunions mensuelles avec la Préfecture.

Une personne salue le courage des jeunes qui témoignent dans cette soirée. Il demande que l'on se pose la question : pourquoi les jeunes sont dans les halls, font des saccages et salissures ? Il souhaite que l'on commence à discuter avec les jeunes avant de prendre des mesures globales.

M. Fossembas indique que la police municipale connaît les noms et prénoms de certains jeunes; qu'elle peut porter les souhaits exprimés par les jeunes vers des acteurs du quartier. Par ailleurs, la police municipale peut aussi être sollicitée quand la discussion avec les jeunes n'est pas possible.

Une participante demande que les jeunes soient écoutés. Elle considère que les habitants sont baladés, que les intervenants ne répondent pas aux questions posées dans la pétition, qu'il manque à Beauregard un bureau de poste, une mission locale, un centre de sécurité sociale, qu'il faut concentrer les efforts sur une tranche d'âge en recrutant deux éducateurs de rue soit 60 000 euros qui ne sont pas difficiles à trouver. Elle évoque le danger de l'embrigadement de jeunes de 13/14 ans et trouve insupportable le caillassage d'une personne en fauteuil roulant.

Sylvain le Moal rappelle l'organisation complexe des collectivités territoriales et la répartition des compétences qui en découlent. Les éducateurs de la prévention spécialisée ne relèvent pas aujourd'hui de la compétence communale mais départementale. Par ailleurs, s'il comprend les attentes des jeunes, il ne souhaite pas pour autant qu'ils soient perçus dans cette réunion sur les incivilités comme des héros. Il rappelle qu'à la création du conseil de quartier, il a été proposé aux jeunes des rencontres pour entendre leur demande de local et que, par deux fois, ils ne se sont pas déplacés. Il n'accepte pas le discours selon lequel il n'y a aucune offre de loisirs pour les jeunes ou encore de services publics dans le quartier. Et il redit qu'il ne suffit pas de participer une fois à une réunion pour obtenir satisfaction, il faut travailler dans la durée. Avant de demander un équipement à la Ville de Rennes, il faut aussi démontrer par ses actes que l'on est en capacité de le recevoir.

Sylvain Le Moal affirme, en tant qu'habitant de Beauregard, se retrouver dans les termes mesurés de la pétition qui démontrent que les signataires aiment leur quartier.

Un habitant ne comprend pas la densité urbaine dans le secteur Jacqueline De Romilly. Les immeubles font huit étages et "on peut se passer le sel d'un bâtiment à l'autre". Il précise que des villes ont choisi de diminuer la densité. Il regrette également l'absence d'espaces verts. Une autre personne considère que dans un secteur d'habitat dense, on peut aussi se passer le sel en souriant.

Sylvain le Moal demande de ne pas oublier que tous les habitants actuels de Beauregard ont été, à un moment donné, les derniers arrivés et qu'aujourd'hui d'autres habitants arrivent et doivent aussi être accueillis.

.../...

Une habitante demande que les jeunes soient écoutés, qu'ils aient un local et des moyens. C'est ensuite qu'il faudra évaluer les comportements et ils n'auront plus d'excuses. Des individus peuvent être condamnés à trois mois de prison, purger ou non leur peine. De toute façon, ils reviennent sur le quartier et il n'y a rien pour répondre à leurs attentes.

Un habitant souligne l'importance de la prévention spécialisée. Il fait état des expériences menées dans d'autres communes qui recrutent des éducateurs de rue qui sont présents sur les espaces publics le soir. La Ville ne met pas les moyens sur les médiateurs de rue.

Une personne demande l'ouverture d'un collège à Beaugard pour éviter aux enfants du quartier les mauvaises fréquentations du collège de Villejean.

Sylvain Le Moal redit que les chiffres de la Police nationale tendent à penser que les problèmes constatés sur Beaugard sont moins nombreux en 2016 qu'en 2015 mais que, vivant à Beaugard, il constate la réalité des problèmes.

Izabel Le Roux du service prévention délinquance de la Ville de Rennes présente les missions du service et évoque le travail régulier avec la protection judiciaire de la jeunesse, le centre départemental d'action sociale, les éducateurs du Relais qui sont basés à Villejean mais qui peuvent accompagner des jeunes de Beaugard. Elle indique le Cercle Paul Bert s'est engagé à remplacer rapidement l'animateur de rue du quartier actuellement en arrêt maladie et a proposé des activités sportives.

Deux personnes quittent précipitamment la salle en informant l'assistance qu'un appel téléphonique signale une dégradation de porte de leur résidence.

Une personne nouvellement arrivée sur Beaugard fait remarquer que l'on parle beaucoup de vivre ensemble. Le quartier s'agrandit et il manque de lieux de vie et de partage (écouter de la musique, prendre un verre,..).

Emile Rimasson, directeur du Cadran, présente les activités de la maison de quartier. C'est un lieu dans lequel il est possible de faire de la musique, de se détendre, de prendre un café et rencontrer ses voisins.

Un jeune donne son avis et considère que c'est une maison des associations et non une maison de quartier.

Emile Rimasson poursuit la présentation et précise que depuis l'ouverture de l'équipement, des jeunes ont été accueillis. Suite à des comportements irrespectueux vis-à-vis du lieu et des personnes, il a fallu poser un cadre, le manque de respect entraînant l'exclusion du Cadran. Il ajoute qu'il rejoint la demande d'accompagnement social exprimée par les habitants et sollicite la présence d'un ou deux éducateurs à Beaugard. Il s'agit de prévention primaire et le temps est venu de mettre en place un tel dispositif.

Un jeune indique qu'il y a quelques années, des jeunes ont été accompagnés et ont pu créer leur propre association. À Beaugard, il ne se passe rien aujourd'hui.

Une personne demande s'il est normal que lorsque sa fille rentre vers 3 ou 4 h du matin après une sortie avec des copains, elle se lève pour l'accompagner de la voiture à l'appartement.

Sylvain Le Moal répond que cette situation n'est pas normale et redit la mobilisation des acteurs de la sécurité. Sur la présence des services dans le quartier, il rappelle l'initiative du conseil de quartier de solliciter les responsables du CCAS, du CDAS et du centre social afin qu'ils présentent leurs missions et leurs modes de fonctionnement sur leur circonscription qui inclue Villejean, Beauregard et St Martin. Alain Lagadec, directeur du CCAS est intervenu au dernier conseil. L'espace social, qui regroupe ces services, est situé sur la dalle Kennedy à seulement dix minutes à pied. L'implantation du service à Beauregard ne supprimerait pas les problèmes et l'exemple de la dalle Kennedy le démontre. Il ajoute que pour 5000 habitants, la Ville et Rennes Métropole ont construit et aménagé deux écoles, une crèche, la maison du parc, le cadran, la ferme de la harpe ainsi qu'un réseau de bus performant. Pour ce qui concerne la Poste, il existe désormais un point poste chez le buraliste de la place aulnette. Les décisions se prennent donc au fur et à mesure que le quartier se développe. Il souligne que 10 à 15 jeunes ne peuvent prendre en otage un quartier et obtenir ainsi l'ouverture d'un local. On ne peut tolérer qu'une personne soit caillassée, que des vitres de l'arrêt de bus soient détruites. Rien n'excuse ces actes. Il répète que le dépôt de plainte est nécessaire et qu'il faut le faire à bon escient : déposer plainte contre des jeux de palets sur la place Eugène Aulnette en journée et ne pas appeler le 17 quand on est témoin du cambriolage du bureau de tabac est pour le moins surprenant.

En résumé et en conclusion, les dispositifs en place à ce jour :

- Augmentation des effectifs de la police municipale (12 agents sur la ville)
- Présence des patrouilles de la police nationale et de la police municipale sur Beauregard
- Arrivée de 15 agents de police nationale sur Rennes
- Mise en place d'activités socio sportives par le cercle Paul Bert à Beauregard
- Remplacement immédiat de l'animateur de rue en arrêt maladie.
- Présence de 2,5 animateurs jeunesse au Cadran
- Transfert de compétence du conseil Départemental à Rennes Métropole de la prévention spécialisée au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce qui permettra aux élus municipaux d'ouvrir des discussions sur le recrutement et ou le positionnement d'éducateurs dans les quartiers.

## 2) Point sur les aménagements en cours (Philippe Clément pour la société Territoires et Développement, Hélène Siri pour la Direction des Infrastructures de Rennes Métropole)

Philippe Clément présente les grands espaces paysagers à conforter au nord de la ZAC Beauregard Quincé et notamment deux fermes qui accueillent des associations artistiques. Un chemin piéton a été ouvert entre les rues Jacqueline de Romilly et ces corps de ferme. Un deuxième sera prochainement aménagé dans le secteur le long des merlons existants. Un groupe de travail pourrait être constitué pour réfléchir aux usages de ce vaste ensemble paysager et à partir d'un objectif général, proposer une programmation. Pour exemple, un terrain de bi cross a déjà été souhaité.

Philippe Clément présente aussi le programme immobilier du secteur Baderot comprenant un habitat individuel dense et un petit collectif. Le nettoyage des espaces sur l'ancienne cité d'urgence a commencé. Les premiers travaux démarrent par les voiries et réseaux. La fin des travaux est prévue en 2018.

.../...

À une question d'un résident proche du secteur Baderot, il est répondu que les souches d'arbres abattus seront rabotées pour ne pas abimer les clôtures proches. Les autres souches seront enlevées. Pour améliorer l'esthétique, des haies seront plantées le long de ces anciennes clôtures en fond de parcelle des maisons. L'accès chantier se fera par la rue Saint-Malo, y compris la base vie.

Hélène Siri présente les travaux sur les grandes voiries du secteur Bois Labbé nord, André Malraux, Jacqueline de Romilly et Germaine Dulac (cf. plans en annexe consultables à la Direction de Quartiers Nord/Ouest). Les grandes voiries du quartier sont sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Rennes, les voiries secondaires sont sous la responsabilité de l'aménageur.

Une nouvelle réunion au printemps 2017 permettra l'exposé des projets détaillés.

À une question sur l'élargissement des chaussées dans les aménagements futurs, il est répondu que les largeurs sont prévues pour assurer le croisement des bus.

Un habitant signale l'état d'abandon et d'encombrement d'une allée piétonne dans le secteur Romilly conduisant à l'école Nelson Mandela. Il est précisé que l'aménagement des espaces verts du secteur pourra faire l'objet d'une concertation avec les résidents pour élaborer un projet paysager. Un groupe de travail sera créé et les habitants pourront s'inscrire (voir modalités en fin de compte-rendu et bulletin d'inscription joint au compte-rendu).

Sur le franchissement de la rue Aurelie Nemours depuis le city stade pour atteindre la coulée verte vers l'école Mandela, il est précisé qu'il n'est pas prévu de passerelle en raison de la dimension qu'aurait l'ouvrage pour assurer la circulation de poids lourds sur la rue Nemours. De même, réaliser une nouvelle rampe nécessiterait d'abattre des arbres. Il est donc prévu de compléter l'aménagement d'une rampe existante. À terme, on pourrait imaginer que la rue Aurelie Nemours soit fermée par une borne à ce niveau pour limiter les transits automobile. Ce sujet pourrait aussi faire l'objet d'une consultation des riverains.

Sur le croisement de bus avenue Bois Labbé (section Olympe de Gouges/parc) Hélène Siri précise que les carrefours sont actuellement compliqués avec une visibilité insuffisante aux traversées piétonnes. Les carrefours seront repris, resserrés ce qui diminuera la largeur de ces passages piétons.

Sur le secteur Bois Labbé/Meynier, une habitante déplore le mauvais entretien des voiries et demande un aménagement sécurisé du carrefour. Hélène Siri présente le nouveau carrefour de la Cloustière qui sera aménagé à partir de juin 2017 et redressé pour casser les vitesses. Ces travaux dureront une année sur la globalité de l'axe. Un stop remplacera le cédez le passage.

Sur l'aménagement de pistes cyclables, il est répondu que celles-ci sont prévues en double sens sur toutes les avenues.

Sur la rue Aurelie Nemours, le croisement de deux voitures est signalé comme dangereux avec un risque d'accrochage. L'idée d'une mise à sens unique est proposée. Une autre question porte sur le stationnement anarchique aux entrées des allées résidentielles de la rue Nemours ; il est rappelé que ces carrefours sont dimensionnés pour permettre la giration des véhicules de secours incendie.

Sur le maintien du parking provisoire rue Jacqueline de Romilly près de l'école Nelson Mandela, il est répondu que du stationnement sera aménagé à terme le long de la voirie mais qu'à ce jour, il est difficile de s'engager sur le maintien de ce parking. Des arrêts minutes permettent déjà la dépose des élèves plus grands sur la rue Christine De Pisan.

Sur l'état des abords du FRAC, il est précisé qu'au moment du chantier, les entreprises n'ont pas compacté le sol dans les règles de l'art. La Ville en a fait le constat. Le Conseil Régional, maître d'ouvrage de cet équipement attend que le tassement se fasse naturellement au fil des ans. Une dalle béton pourrait être coulée mais il faudrait en assurer le financement. Ce qui n'est pas de la responsabilité de la ville.

Sur le stationnement prolongé des bus devant le FRAC, il est indiqué qu'un rappel à la règle sera fait, les conducteurs des bus devant se garer plus loin pour attendre les visiteurs du FRAC.

Sur le devenir du bassin tampon rue Robert Duvivier, il est répondu que ce sont aujourd'hui des aménagements sommaires qui nécessitent néanmoins un entretien. La loi oblige à régler les problèmes d'eaux pluviales à l'occasion de la réalisation des travaux de voirie. Les bassins seront donc aménagés définitivement mais prendront différentes formes (ex : espace vert).

Sur les constructions à venir dans le secteur Robert Duvivier, une réserve foncière est bien prévue face à l'immeuble n°1 et 3 mais pas à l'endroit des bassins.

---

Si vous souhaitez recevoir la lettre d'infos Villejean/Beauregard

Si vous souhaitez recevoir les invitations aux réunions :

- De l'assemblée de quartier (deux réunions annuelles d'information et de débat présentant les grands enjeux du développement et de l'aménagement du quartier)
- De la Commission Aménagement (réunions trimestrielles d'information et de consultation sur un sujet précis nouvelles tranches à urbaniser, voirie, espaces verts, ...)
- Du Groupe de concertation mis en place pour définir le projet paysage du secteur Jacqueline de Romilly, Elsa Triolet, Louis Aragon et les principes d'aménagement du parc nord de la ZAC Quincé

**Merci de vous inscrire auprès de Sandrine Quéméner - Direction de Quartiers Nord/Ouest**

**en téléphonant au 02 23 62 17 72 ou par un mail : [dgno@ville-rennes.fr](mailto:dgno@ville-rennes.fr)**